

DEUXIÈME ÉPÎTRE DU PATRIARCHE PHOTIUS AU PAPE NICOLAS IER

(Épistule 290)¹

Au très saint frère, et compagnon de service Nicolas, pape de l'ancienne Rome,

Photius, évêque de Constantinople, nouvelle Rome.

Qu'il n'y ait véritablement rien de plus honorable ni de plus précieux que l'amour est un fait généralement reconnu et attesté par les Saintes Écritures. Car par lui, les divisés sont unis, les belligérants réconcilient et les siens sont encore plus unis, empêchant ainsi la sédition et la discorde de surgir. Car l'amour ne soupçonne pas le mal, il supporte tout, il espère tout, il endure tout et, selon le bienheureux Paul, il ne périt jamais (I Cor 13,5-8) : il réconcilie même les serviteurs qui ont péché avec leurs maîtres, présentant l'égalité de nature comme excuse à leur faute ; il enseigne aussi aux serviteurs à supporter humblement la colère furieuse de leurs maîtres, consolant l'inégalité du sort par la similitude de ceux qui subissent la même injustice ; Elle apaise la colère paternelle envers les enfants et appelle les pères à accueillir sans s'affliger les murmures de leurs enfants, renforçant les liens naturels contre toute fureur excessive. Elle résout aisément les querelles entre amis, les exhortant à respecter la communauté de la vie autant que la nature. De plus, elle unit ceux qui partagent la même opinion sur la Divinité, même s'ils vivent très loin les uns des autres et ne se sont jamais rencontrés, les rapprochant par leur attitude et faisant d'eux de véritables amis. Et si jamais l'un d'eux se laisse aller à des reproches inconsidérés envers un autre, elle corrige aisément l'erreur, amenant l'un à l'oublier et l'autre à se repentir, préservant ainsi l'unité inébranlable. Elle a également convaincu notre modération de supporter sans amertume les reproches que Votre Révérence avait lancés, tels des flèches. Car elle nous a exhortés à les considérer non comme les fruits de la partialité et les paroles d'une humeur maussade, mais plutôt comme le résultat d'une attitude impartiale et d'un souci extrême de l'ordre de l'Église. Car si elle la trame de la bonté empêche même le mal d'être considéré comme tel, même s'il ne découle peut-être pas de la malice, même s'il afflige, blesse et opprime. Comment exprimer le mal ? Car la bonté s'étend à la bienveillance envers ceux qui souffrent.

Puisque rien n'empêche les frères de parler franchement entre eux, ni les enfants avec leurs pères – car rien n'est plus précieux que la vérité –, il nous est permis de dire franchement, non pour nous opposer à vous, mais pour vous justifier, que c'est avant tout votre perfection en vertu qui était la plus digne, considérant que nous avons été contraints à ce joug malgré nous. Nous ne devons pas être réprimandés, mais apitoyés ; nous ne devons pas être méprisés, mais compatis. Car ceux qui ont subi la violence méritent la pitié et l'amour de l'humanité, non la réprimande ni le mépris. Car nous avons subi la violence, et quelle violence, Dieu lui-même le sait, lui à qui tout est révélé, même les secrets. Nous avons été arrêtés contre notre gré, emprisonnés comme des criminels, gardés, gardés, ceux qui refusaient étaient choisis, ceux qui pleuraient, se lamentaient et sanglotaient étaient ordonnés. Tout le monde le sait – après tout, cela ne s'est pas passé en secret, et l'ampleur de notre affliction a porté cette histoire à la connaissance du public. Que faut-il maintenant ? Dénoncer, reprocher et réprimander celui qui a enduré tant de terribles calamités ? Ou bien le plaindre et le consoler du mieux que nous pouvons ?

J'ai perdu une vie paisible, perdu un doux silence, perdu la gloire, si tant est que quelqu'un désire la gloire terrestre. J'ai perdu ma paix bien-aimée, cette communion pure et douce avec les êtres chers, une compagnie insouciant, simple et irréprochable. Personne n'a porté plainte contre moi, et je n'ai traduit personne en justice, ni étrangers, ni locaux, ni encore moins amis. Jamais je n'ai offensé qui que ce soit au point qu'on nous calomnie, à moins que quelqu'un ne veuille considérer les dangers endurés par piété. Et nul autre ne m'a offensé au point que les langues s'enflamment jusqu'au blasphème. Tous furent ainsi bienveillants envers moi – et ils proclameront eux-mêmes ma nature, bien que je ne la dise pas. Mes amis m'aimaient plus que mes proches, et ma famille me considérait comme les deux à la fois : le plus aimé des proches et le plus aimant des parents. Et la rumeur de l'affection que me portaient mes êtres

¹ La «Deuxième épître du patriarche Photius au pape Nicolas Ier» (Épistule 290) fut écrite en août ou septembre 861 en réponse à la lettre du pape datée du 25 septembre 860. Ce document est l'un des plus importants pour comprendre le conflit grandissant entre les Églises de Constantinople et de Rome, conflit qui deviendra plus tard le «schisme de Photius».

chers attirait même des étrangers à l'amour et à l'amitié divins – peut-être même loueront-ils le fait de n'avoir eu à le regretter.

Mais comment parler de cela sans verser de larmes ? Chez moi, une douce félicité m'enveloppait, témoin du labeur des étudiants, du zèle de ceux qui questionnaient, de la persévérance de ceux qui conversaient. Tout cela prépare l'esprit afin que ceux qui aiguisent leur raison par l'étude des mathématiques, qui explorent la vérité par la logique et qui, par les Saintes Écritures, orientent leur esprit vers la piété – fruit de tous les autres efforts – ne s'égarent pas facilement. Telle était la compagnie de ma famille. Et lorsque, de nouveau, je me rendais souvent à la cour royale, j'étais accueilli avec des salutations et prié de ne pas m'attarder, car j'avais reçu un don si exceptionnel que la durée de mon séjour au palais ne dépendait que de mon désir. À mon retour, cette même compagnie sage m'attendait de nouveau devant les portes. Certains m'accusaient de retard, d'autres, par leur grande vertu, avaient le privilège de parler plus hardiment que les autres ; pour certains, une simple serment suffisait, tandis que pour d'autres, il suffisait de montrer qu'ils restaient [attendre]. Et cela se répétait sans cesse, sans que la ruse ne m'en empêche, sans que l'envie ne m'arrête, sans que la négligence ne me fasse défaut. Et qui, ayant subi le désastre d'une telle vie, supportera le changement volontairement et sans pleurer ?

J'avais tout perdu, et je le déplorais : chaque fois qu'on m'en arrachait, des torrents de larmes coulaient et une profonde tristesse m'envahissait. Car, même avant cette expérience, je connaissais les nombreux soucis et préoccupations de ce siège. Je connaissais le mécontentement et l'ingouvernabilité du peuple, ses querelles intestines, son envie, sa rébellion, sa mutinerie, ses calomnies et ses murmures contre les autorités lorsqu'il n'obtient pas ce dont il a besoin et lorsqu'il n'est pas instruit comme il le souhaite ; et, d'autre part, le mépris et le dédain qu'il suscite lorsqu'il force une requête à être acceptée et tente de le séduire par ses propres désirs. Car il considère l'accomplissement de sa volonté non comme un acte de bienveillance volontaire, mais comme un ordre coercitif ; et la foule, ayant acquis le pouvoir de dominer le souverain, cause sa propre ruine et celle de celui qui la gouverne. Car un navire coulerait aisément si les marins, ayant destitué le timonier, menaient la navigation ensemble, et une armée périrait instantanément si chaque guerrier, faute de général, se vantait d'avoir surpassé son voisin en commandement.

Et pourquoi relater tous ces détails ? Car un chef doit souvent afficher une expression sombre, même si son âme n'est pas ainsi disposée. Et il arrive aussi que, lorsque son âme souffre, il affiche un visage joyeux, et qu'à d'autres moments il soit en colère sans colère, et qu'il sourie d'agacement. Tel est le jeu de ceux qui sont condamnés à commander la foule. Et qu'en était-il auparavant ? Un ami qui ne soit pas un fardeau pour ses amis et un ennemi pour personne ; son apparence reflétait son humeur. Désormais, il faut réprimander amèrement ses amis et négliger ses proches. Par respect pour le commandement et pour être ferme envers ceux qui pèchent. L'envie et la discorde sont partout, et elles s'intensifient avec le temps. Pourquoi énumérer le reste de mes souffrances, la simonie, les tentations auxquelles je suis exposé quotidiennement, la lutte contre l'insolence mondaine de la communauté sacrée, le mépris des choses supérieures, le souci de la vanité ? Ayant déjà vu cela et tourmenté dans mon âme de ne pouvoir l'empêcher, j'ai fui l'élection, refusé l'ordination, déploré la primauté ; mais, dès lors, il m'était impossible d'échapper à ce qui avait été préparé.

Mais pourquoi écrire ceci ? Cela a déjà été écrit. Et s'ils m'ont cru, je subis l'injustice sans trouver de pitié ; et s'ils ne m'ont pas cru, il est injuste, là encore, qu'ils ne me croient pas, moi qui écris la vérité. Ainsi, je suis malheureux en tout point. De ceux dont j'espérais trouver un répit à ma douleur, je reçois la censure ; ceux qui cherchent réconfort et consolation ne font qu'ajouter à ma souffrance. On dit que vous n'auriez pas dû tolérer l'injustice. Dites-le à ceux qui l'ont perpétrée. Vous n'auriez pas dû y être contraint. Une belle loi, certes, mais qui est à blâmer ? Certainement ceux qui l'ont imposée ? Et pour qui la pitié ? Certainement pour ceux qui y ont été contraints ? Si quelqu'un laisse tranquilles ceux qui l'ont imposée et blâme celui qui y a été contraint, j'espérais faire appel à votre justice en tant que juge.

Mais on dit que les canons ont été violés parce que vous êtes passé d'un rang laïc à celui d'évêque. Et qui l'a violé ? Celui qui l'a imposée ou celui qui y a été traîné de force et contre son gré ? Mais vous auriez dû résister. Jusqu'à quel point ? Après tout, j'ai résisté même plus que je n'aurais dû. Si j'avais prévu la tempête d'esprits malins qui allait s'abattre sur moi, j'aurais résisté jusqu'à la mort. Et quels sont ces canons violés, qui, à ce jour, ne se trouvent pas dans la tradition de l'Église de Constantinople ? On dit que transgresser un commandement ne constitue pas une infraction, même si celui-ci n'est pas respecté.

Mais pour moi, ce qui a déjà été dit suffit amplement, car j'en ai dit plus qu'il n'est nécessaire : après tout, je n'ai pas l'intention de me justifier. Comment le pourrait-il, alors que je

prie de toutes mes forces pour être libéré de ces soucis et allégé de mon fardeau ? Aussi aspire-je au trône et m'y accroche-je si fort. Car ce n'est pas que le trône soit un fardeau pour le subordonné, ni un objet de désir pour celui qui y est élevé, mais que j'y suis monté malgré moi, et que j'y siège donc malgré moi. Preuve manifeste de cette accession forcée, parmi d'autres, est le fait que j'ai toujours désiré, et désire encore, renoncer à cette charge. Et si quelqu'un m'écrivait avec de bonnes intentions, il ne devrait pas écrire : « Tout le reste est bon et louable, nous l'acceptons et nous nous en réjouissons, et nous chantons des louanges à Dieu, qui a si sagement guidé l'Église, mais la nomination d'un laïc n'est pas louable, c'est pourquoi nous restons pour l'instant dans le doute, reportant notre accord définitif au retour de nos apocrisiaires. » Il devrait plutôt écrire : « Nous sommes absolument en désaccord, nous n'acceptons pas et n'accepterons jamais un parvenu, un pontife corrompu, non élu et mauvais en tout point : démissionnez du trône, abandonnez votre pastoral. » Ainsi, l'auteur écrirait ce que je souhaite, même si c'est en grande partie un mensonge. Car il semble juste que celui qui a subi une injustice à son entrée en fonction subisse la même à son départ, et que celui qui a été cruellement et malgré lui propulsé au pouvoir soit chassé avec encore plus de cruauté et d'impudence. Un homme dans une telle position, et raisonnant de cette manière, se soucie peu de se défendre contre les calomnies visant à le destituer. Ce qui a déjà été dit suffirait. Puisqu'il existe un risque que, par notre faute, les saints et bienheureux pères qui nous ont précédés, tels que Nicéphore et Tarasius, soient calomniés avec nous – car eux aussi se sont élevés du laïcisme jusqu'au sommet du sacerdoce – et sont devenus, pour notre génération, des phares éternels et des prédicateurs retentissants de piété, affirmant la vérité par leur vie et leurs paroles, j'ai jugé nécessaire de compléter ce discours, en démontrant que ces hommes bénis étaient exempts de toute culpabilité et, surtout, de toute calomnie. Si d'autres hésitent à les déclarer coupables, mais considèrent leur accession à l'épiscopat, issus du laïcisme, comme une pierre d'achoppement, alors ils blâment ceux qu'ils ne blâment pas (car eux aussi furent ordonnés parmi les laïcs), et, de plus, ils n'hésitent pas à blasphémer ceux qu'ils vénèrent et admirent. Mais comment Tarasius et Nicéphore, qui brillaient comme des astres dans la vie mondaine et avaient été choisis pour le sacerdoce, ont-ils pu devenir des chefs contraires au canon et à la charte de l'Église ? Que je ne dise pas une telle chose, ni que je ne l'entende de personne. Car ils sont de rigoureux gardiens des canons, des champions de la piété, des accusateurs de l'impiété, des lumières dans le monde, selon l'oracle divin, attachés à la parole de vie (Phil 2,15-16). S'ils n'ont pas observé les canons qu'ils ne connaissaient pas, personne ne les blâmera à juste titre ; mais pour avoir été les gardiens des canons qu'ils ont acceptés, ils ont été glorifiés par Dieu. Car observer la tradition est caractéristique d'une disposition stable et de celle qui rejette la volonté encline à l'innovation ; mais légiférer ou tenter de préserver ce qui n'a pas été transmis, à moins que la nécessité ne l'exige, est le propre d'un esprit qui aspire à l'innovation.

Car chacun est contraint et guidé par sa propre mesure et sa propre règle. Nombre de canons sont une tradition chez certains, tandis que d'autres sont même inconnus : celui qui les reçoit et les transgresse mérite le jugement, mais comment peut-on être coupable de ne pas les connaître ou de ne pas les accepter ? De nombreuses dispositions légales étaient également observées par ceux à qui elles avaient été données, et faisaient de ceux qui les observaient des serviteurs de Dieu, tandis que ceux qui ne les recevaient pas et, par conséquent, n'y prêtaient même pas attention, devenaient tout aussi renommés comme aimant Dieu – et les exemples ne manquent pas.

Et pour passer le reste, Abraham était incirconcis, ayant reçu la circoncision conformément au commandement de Dieu dans la loi ; Melchisédek était également incirconcis, dont le commencement et la fin, comme ceux du Fils de Dieu, étaient inconnus (cf. Gen 17,9-14; 23-24). Mais Dieu, tout en louant l'observance de la circoncision par Abraham, ne semble nulle part avoir réprimandé Melchisédek pour sa transgression. Si quelqu'un l'accusait d'iniquité, il serait reconnu coupable de s'être blâmé lui-même plutôt que lui. Or, parmi les descendants d'Abraham qui acceptaient cette loi, la peine pour transgression était la mort, infligée non seulement par les hommes, mais aussi menacée par les anges eux-mêmes. Abraham et Melchisédek, malgré leurs divergences sur ce point, restaient également dévoués et au service de leur Maître commun, sans jamais réprimander l'autre. Leur unité inébranlable sur les questions les plus importantes les empêchait d'examiner et d'analyser leurs divergences sur d'autres sujets. Car il existe véritablement un fondement commun à tous, une obligation d'observance pour tous, surtout en matière de foi, où même le moindre écart constitue un péché mortel. Il existe aussi certaines règles, établies par certains, dont la violation est punissable pour ceux qui sont chargés de les observer, tandis que pour les autres, la non-observance n'entraîne pas de condamnation. Ce qui a été établi par des décrets œcuméniques et généraux convient à tous de l'observer,

tandis que ce qu'un Père a spécifiquement prescrit ou ce qu'un concile local a décidé ne rend pas vaine la volonté de ceux qui l'observent, et la non-observance ne présente aucun danger pour ceux qui n'ont pas une telle tradition.

Ainsi, le rasage est une coutume patristique pour certains, tandis que pour d'autres, il est rejeté même par des décrets conciliaires – mais nous devons parler avec précaution, et nous nous sommes exprimés. Si nous avions ajouté le canon du concile de Side, nous aurions paru intolérables et trop intrusifs. Ainsi, observer [le jeûne] plus d'un samedi est répréhensible à nos yeux, tandis que d'autres jeûnent plus d'un samedi, et la tradition veut que cela ait échappé à la censure, la coutume primant sur le canon et s'imposant. On ne trouve à Rome aucun prêtre légalement lié à une épouse, et pourtant on nous enseigne à élever au sacerdoce même ceux qui vivent dans la monogamie, et nous excommunions de toutes les manières ceux qui hésitent à recevoir d'eux le sacrement du Corps du Seigneur, les comparant à ceux qui légalisent la fornication et subvertissent la loi du mariage. De même, si quelqu'un parmi nous, ayant omis l'ordination presbytérienne, confère l'ordination épiscopale à un diacre, il est condamné pour avoir commis un péché grave, et certains sont indifférents à l'idée d'ordonner un évêque parmi les prêtres ou d'élever un diacre à la dignité épiscopale, en sautant le rang intermédiaire. Or, combien ce niveau intermédiaire est-il important ici ! Car à chaque rang et degré correspondent des prières, des rites, des offices, des observances des temps et des épreuves morales différents. Mais si quelqu'un manque à ses obligations légales en invoquant l'absence de tradition, il ne sera pas tenu responsable. Et si l'un des nôtres est pris en flagrant délit, nul ne lui présentera la moindre excuse, car l'impunité face à la transgression des lois mineures encourage le mépris des lois majeures. Pour certains, ayant embrassé la vie monastique, manger de la viande est totalement pros crit, non par dégoût, mais par ascétisme ; tandis que d'autres n'ont même pas besoin de s'en abstenir longtemps. J'ai entendu dire, de la part de ceux qui, par-dessus tout, honorent la vérité, que celui qui est destiné à superviser l'Église d'Alexandrie est même contraint de promettre (suite à un incident local) de ne jamais renoncer à la viande. Et nul parmi nous ne transformerait l'habit monastique en habit sacerdotal, tandis que certains, souhaitant élever un moine à l'épiscopat, le rasent, modifiant ainsi son apparence.

Ainsi, là où ce n'est pas la foi qui est transgressée et où il n'y a pas d'apostasie suite à une décision générale et conciliaire, là où chacun observe des coutumes et des statuts différents, un juge compétent de la loi déterminerait que les responsables n'agissent pas injustement et que ceux qui ne l'acceptent pas ne transgressent pas la loi. Bien que ce que vous avez imputé comme culpabilité soit incomparablement innocent comparé à certaines des choses énumérées, ces [actes] sont relégués au rang des actes impies et abominables, tandis que ceci appartient au rang des louables et des meilleurs. Et le fait que cela soit encore proclamé ouvertement, par l'opinion et le visage, comme accompli et en cours d'accomplissement – car comment ne pas louer celui qui, n'ayant pas encore atteint le rang des sanctifiés, a bâti sa vie de telle sorte qu'il a été choisi comme évêque par les communiants du sacerdoce et le reste de la multitude ? – et concernant ces choses, même ceux qui pèchent n'admettent pas qu'ils

Ces actes surviennent peut-être par excès d'indécence, ou – je ne sais que dire – parce que ceux qui les commettent feignent de renier la vérité. Qui, étant chrétien, même s'il y succombe mille fois, ne renoncera pas au fait qu'il observe le sabbat ? Ou bien parce qu'il méprise le mariage légitime, à moins qu'il ne préfère les opinions des impies et des athées à celles du Créateur et de l'Hypostase ainsi si plausiblement réalisée (τῆς ἐκείθεν ἀγαθοειδῶς οὐσιωθείσης ὑποστάσεως) ? Qui donc n'aurait pas honte d'avouer l'humiliation du Souverain, des enseignements paternels et conciliaires (afin de ne pas les considérer séparément), tout en commettant cet acte ? Cependant, que celui qui choisit la vie sacerdotale soit élevé au rang d'évêque est tout à fait conforme aux Pères divins ; il ne s'agit pas d'une chose exposée dans des discours, mais plutôt accomplie dans des actes concrets, pour le grand bien de l'Épouse – l'Église du Christ –, comme cela a été révélé à plusieurs reprises.

Considérez, si vous le voulez bien, outre ce qui a été dit, les différences de liturgie, de prières, d'invocations, de rites et d'ordre, de durée et de brièveté, de nombre et de rareté – bien que, par elles (ô miracle !), le pain ordinaire soit transformé en Corps du Christ et le vin ordinaire devienne le sang de Celui qui l'a versé, avec l'eau, de son propre côté pour notre rédemption. Et les différences et distinctions dans les matières susmentionnées n'ont pas empêché l'objet de ces actes de recevoir la même grâce déifiante (ἐνοειδῇ καὶ θεοποιόν χάριν) sans augmentation ni changement. Mais dans nos canons, trois témoins, s'ils sont par ailleurs irréprochables, suffisent à attester la vérité, même s'ils sont appelés à accuser un évêque ; tandis que dans d'autres, si le nombre de témoins n'excède pas soixante-dix, l'accusé est relâché sans condamnation, même s'il est pris en flagrant délit. Il me faudrait une journée entière pour énumérer toutes ces

différences ; mais je pense que celles mentionnées suffisent aux personnes sensées et à celles qui préfèrent la réprimande à la compréhension. Que signifient la coiffure et l'ancienneté pour l'ordination sacerdotale ? Car la conduite d'un homme prouve sa valeur sacerdotale avant même la tonsure, avant même que personne ne lui ait imposé les mains ni prononcé de prière ; et nombreux sont ceux qui se vantent de leur tonsure, mais qui, par leur mode de vie, se sont égarés, même après s'être rasés la tête. Après tout, se raser la tête est signe d'une vie pure, exempte de péchés. Celui qui mène une vie aussi irréprochable que possible, avant même que la trompette n'ait sonné pour annoncer sa pureté, est, à mon avis, tout aussi vertueux que celui qui porte déjà ce signe.

Et nous ne disons pas cela pour nous vanter, loin de là ; car nous sommes tous imparfaits, tant moralement que spirituellement. Et je suis si loin de dire cela de moi-même que j'affirme même qu'il est plus sage pour ceux qui veulent nous railler de nous attaquer sur notre moralité indigne du sacerdoce plutôt que sur notre tonsure. C'est pourquoi ceci n'est pas écrit pour nous, mais pour ceux que nous avons déjà mentionnés. Car lorsque les pères sont blasphémés, je ne crains pas d'intercéder pour eux, car il importe peu de se taire quand on peut se défendre, ou de semer le déshonneur. Et mériter l'accusation de tentative d'assassinat contre son père est une abomination. Par conséquent, Tarasius et Nicéphore sont innocents, ayant mené une vie digne du trône avant même leur tonsure. Ambroise ne mérite pas non plus de blâme, et je sais bien qu'Ambroise, qui fut un fleuron du pays latin et qui composa de nombreuses œuvres édifiantes en latin, saura mieux que quiconque faire honte aux Latins. Et Nectaire ne saurait être blâmé, car sa dignité épiscopale fut confirmée par le concile œcuménique, et quiconque tente de l'injurier s'attaque davantage au Concile qu'à lui. Bien que tous deux aient non seulement atteint la perfection épiscopale à partir de milieux laïcs, mais qu'appartenant au peuple non initié, ils aient été simultanément jugés dignes du don du baptême et de la grâce épiscopale. Si personne, si présomptueux soit-il, n'ose les tenir pour coupables, alors Tarasius, l'oncle de notre père, et Nicéphore, digne successeur de sa lignée (γένους), tant sur le trône que moralement, n'osent pas non plus. Je garderai le silence pour l'instant sur Grégoire le Théologien et Thalassius de Césarée, ainsi que sur la multitude d'autres évêques qui, ayant assumé la direction des Églises avec un rang et un ordre similaires, se sont montrés au-dessus de toute calomnie et de tout blasphème.

Mais pour ceux à qui cela devait être dit, cela a été dit. Pour nous, une chose a été dite et le sera encore : nous avons été élevés contre notre gré et, jusqu'à ce jour, nous nous sentons contraints. Témoignant en toutes choses de notre soumission à votre amour paternel, et conscients que ces paroles n'ont pas été prononcées par orgueil, mais pour la justification de nos saints pères, nous avons daigné proclamer en concile que, désormais, ceux choisis parmi les laïcs ou les moines ne seront pas élevés d'emblée aux plus hautes fonctions épiscopales sans avoir gravi les échelons successifs du sacerdoce. Car là où la tentation frappe les frères, si le remède n'est pas trop néfaste (car, comme nous l'a enseigné, qu'ils soient tentés (cf. Mt 15,14), si quelqu'un est volontairement aveuglé par l'envie), nous sommes prêts à lever pour vous le prétexte de la tentation et, en éliminant ce qui trouble, à vous offrir un remède facile.

Par conséquent, accepter l'avis concernant ceux qui nous ont précédés et exiger que notre canon soit valide contre les Pères serait insulter et réclamer une punition pour ceux qui n'ont rien fait de mal. Mais s'accorder sur ceux qui viendront après et soumettre cela au jugement de beaucoup – cela n'insulte ni ne punit injustement les Pères, et ne nuit à personne. Car il est juste et bon que les enfants obéissent à leurs pères. C'est pourquoi nous n'avons pas accepté le premier, mais l'avons rejeté, et avons conseillé et continuons de conseiller aux autres de le rejeter, tandis que nous avons adopté et confirmé conciliairement le second.

Et si seulement l'Église de Constantinople avait observé ce canon auparavant ! Alors peut-être aurais-je, moi aussi, été épargné par la vexation d'une violence intolérable et les tentations qui me submergent. Mais le canon a été écrit pour les autres, pour le salut et la délivrance des soucis, mais pour moi, quel moyen de délivrance peut-on trouver face à l'assaut des travaux et des fardeaux qui s'alternent ? Pour fortifier les chancelants, instruire les ignorants, tenter d'éduquer les mal élevés – bref, ceux que la flagellation ne parvient qu'à convertir ; pour attirer les audacieux, rendre courageux les paresseux, persuader les avares de mépriser l'argent et d'aimer les pauvres, pour freiner les ambitieux et leur apprendre à aimer cet honneur qui rend l'âme plus précieuse et divine ; pour humilier les orgueilleux et encourager la modestie, pour réprimer les fornicateurs et les rendre chastes, pour empêcher ceux qui commettent l'iniquité et les contraindre à agir avec justice, pour apaiser les colériques, pour encourager les timorés – et pourquoi les énumérer séparément ? –, pour s'efforcer, même contre leur gré, de les libérer des passions et des vices habituels qui ont asservi leurs âmes et souillé leurs corps, et pour les présenter comme de véritables serviteurs du Christ. Et comment quelqu'un, chargé de telles et de

tant d'autres choses, pourrait-il ne pas préférer se voir destitué plutôt que d'être nommé ? Là encore, les impies nous entourent, certains crachant sur l'icône du Christ et le blasphémant, d'autres confondant ses natures ou les niant, introduisant une nature nouvelle et pourtant différente, rejetant les natures originelles et soumettant le quatrième concile à mille blasphèmes – par lesquels la guerre qui a éclaté parmi nous et qui dure depuis longtemps a contraint beaucoup à l'obéissance au Christ (2 Cor. 10, 5). 8 Et qui me permettrait de les voir tous captifs ?

Et encore, des renards sortant de leurs terriers et trompant, tels des oiseaux, les plus simples ou les moins intelligents de la foule : je parle de renards schismatiques, dont la malice est cachée, mais dont le mal est bien plus grave que celui des malveillants déclarés. Car, s'introduisant dans les maisons, selon le divin apôtre, ils séduisent les femmes plongées dans le péché (II Tim 3,6), inventant pour eux-mêmes la gourmandise, la vanité et toutes autres plaisirs et impuretés comme source de rébellion contre l'Église. Car le peuple, en raison d'un esprit malsain et instable, se laisse pour la plupart emporter par les innovations et les révolutions plutôt que de s'en remettre aux choses établies et bien établies. Bien que le feu de leur insolence et de leur outrage ait été éteint par la décision conciliaire, lorsque Votre Révérence, par l'intermédiaire de son très vénérable locum tenens, a confirmé la sentence contre eux, la fumée persiste et pèse sur ceux qui préfèrent veiller attentivement sur leur troupeau et considèrent le moindre péché de celui-ci comme une grande perte pour eux-mêmes. Peut-être, grâce aux canons établis qui préservent l'Église des Romains (Ἐρωμαίων ἐκκλησία)¹¹ intacte, non divisée par les folies schismatiques, la fumée se dissipera, les ténèbres seront chassées et nous trouverons un répit face au désespoir.

Car il a été jugé juste, conformément à votre exhortation, d'observer non seulement le canon susmentionné, mais aussi, avec l'approbation unanime, d'en adopter d'autres dont la force apporte une paix profonde à l'Église et rend honneur et gloire à ceux qui, jadis, les ont acceptés et les ont transmis. Et rien de ce que votre divine et bénie paternité aurait été laissé sans confirmation, si un certain refus royal n'avait pas triomphé de notre volonté, nous empêchant de légiférer sur le reste. C'est pourquoi, avec le très honorable locum tenens, croyant qu'il était bénéfique d'exiger tout sans tout perdre, nous, ayant reçu la plus grande part, avons subi une perte sur le reste. Car le mieux est de ne rien perdre de ce à quoi l'on aspire, mais il est imprudent, si l'on a beaucoup reçu, de se priver de tout en s'enquérant et en discutant de ce qui n'a pas été donné. C'est pourquoi nous avons promulgué les canons sur lesquels un avis unanime a été exprimé au concile et nous les avons annexés, par des chartes, à ceux que nous avons déjà promulgués.

Concernant ceux qui ont reçu l'ordination de là dans les temps anciens, les représentants de Votre Révération nous ont informés qu'ils doivent retourner auprès de leur aïeule. Mais s'il était en notre pouvoir d'accéder à ce souhait, et si la question n'était pas soumise au royaume, aucune justification ne serait nécessaire, et l'acte lui-même vaudrait mieux qu'une justification. Cependant, puisque les droits ecclésiastiques, et en particulier ceux relatifs aux limites, changent généralement avec les possessions et le gouvernement civils, que Votre Révération, dans l'attente de notre volonté de les accorder pour approbation, considère le refus de les recevoir comme une faute du pouvoir séculier, et non de nous. Car je ne

Je me réjouis seulement de rétablir, dans la justice et la paix bien-aimée, ce qui était autrefois sous le contrôle d'autrui, mais aussi ce qui appartenait originellement à ce trône. Si quelqu'un, ayant le pouvoir, demandait le contrôle, il le céderait volontiers à celui qui est plus apte à en conserver davantage. Car celui qui ajoute quelque chose qui ne m'appartient pas impose un fardeau plus lourd, car il accroît les soucis ; et celui qui cherche avec amour à obtenir quelque chose de mes possessions passées me plaît, à moi qui donne, plus qu'à lui-même, à celui qui reçoit, car il allège le fardeau de mon commandement.

Si celui qui reçoit ce qui m'appartient avec amour reconnaît avoir déjà comblé mon désir lorsque je le recherchais, qui ne se réjouirait pas si personne ne l'en empêchait, et surtout pas un tel père et par l'intermédiaire de personnes si pieuses et honorables qui ont formulé la demande ? Car les représentants de Votre perfection paternelle sont des hommes véritablement réputés pour leur intelligence, leur vertu et leur vaste expérience, et ils honorent Celui qui les a envoyés au même titre que les disciples du Christ, auxquels nous avons confié la plus grande partie de ce qui devait être dit et écrit, car nous sommes convaincus qu'ils sont capables de dire la vérité et qu'ils méritent bien plus la foi que d'autres. Je n'aurais rien voulu écrire sur moi-même, d'autant plus que Votre vénération paternelle a décidé de recevoir les nouvelles non par lettre, mais de Vos propres représentants. Mais de peur que ma réticence à écrire même le début ne soit considérée comme un défaut de négligence, nous avons donc brièvement exposé notre situation, car beaucoup de choses ont été omises et cela demande beaucoup de temps. Les représentants les

plus pieux, témoins oculaires et ayant beaucoup entendu de première main, pourraient clairement éclairer Votre très haute compréhension de tout cela, si elle souhaitait s'enquérir. Un détail que j'aurais dû dire a failli m'échapper, et après l'avoir ajouté, je conclurai, soucieux de ne pas prolonger ce message. L'observance des vrais canons est le devoir de toute personne de bonne volonté, et plus encore de ceux que la Providence a choisis pour diriger les affaires d'autrui, et particulièrement de ceux qui sont destinés à jouer un rôle de premier plan en la matière. Car plus grande est leur prééminence, plus grand est leur devoir de gardiens de la loi, et leurs manquements, du fait de leur position élevée, sont plus facilement révélés à tous, obligeant les autres soit à revenir à la vertu, soit à sombrer dans le vice. Il est donc nécessaire que Votre Sainteté, soucieuse de tout ce qui concerne l'ordre de l'Église et attachée à la rectitude canonique, n'accepte pas ceux qui partent d'ici pour l'Église romaine sans lettres de recommandation, et ne leur permette pas, sous prétexte d'hospitalité, de semer la haine contre les frères. Car le fait que ceux qui désirent venir chaque jour à Votre vénération paternelle et se prosternent à Ses pieds vénérables me réjouit et m'est plus précieux que tout autre chose ; mais le fait que des départs désordonnés se produisent à notre insu et sans lettres de recommandation est inacceptable tant pour nous que pour les chanoines, mais aussi pour Votre jugement impartial. Car nous passerons sous silence les autres choses qui arrivent couramment lorsque ceux qui voyagent à l'étranger ne se conforment pas au canon : conflits, troubles, discordes, querelles, calomnies, complots malveillants et rébellions. Mais je vais maintenant parler de ce qui est visible et de ce qui se produit réellement. Lorsque certains, par la frivolité qui engendre la passion, souillent leur vie et doivent répondre de leurs méfaits, ils deviennent des fugitifs sous un titre honorable, donnant à leur fuite le nom de pèlerinage et couvrant leurs actes honteux d'un nom respectable. Parmi eux, certains ont brisé des mariages, d'autres ont été pris en flagrant délit de vol, d'autres encore sont devenus adonnés à l'ivrognerie ou sont devenus esclaves de la débauche ; D'autres encore ont été condamnés pour le meurtre de personnes de rang inférieur, et certains ont succombé à des passions impures. Comme nous l'avons dit, lorsqu'ils sentent le châtement approcher, ils sèment la confusion et inversent tout, échappant à la punition de leurs actes honteux et audacieux par la fuite, sans se laisser intimider par les réprimandes ni guérir par les châtements, et sans corriger leur chute, mais demeurant destructeurs pour eux-mêmes et pour autrui. C'est pourquoi les portes de la perdition sont grandes ouvertes à ceux qui désirent assouvir leurs passions, car pour éviter le châtement, ils se rendent à Rome sous prétexte de pèlerinage. Ayant discerné leurs machinations maléfiques, puisse Ta tête, qui détruit les passions et qui est miséricordieuse, réduire à néant leurs intentions rusées et malveillantes, en renvoyant avec soin ceux qui arrivent sans lettres de recommandation au lieu d'où ils ont fui avec cruauté et désordre : car ainsi leur propre salut serait accompli, le souci commun du bien de l'âme et du corps prévaudrait parmi tous, la bienséance canonique serait préservée et l'amour fraternel serait fortifié.

